RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir, 19 et
TOURCOING, rue Neuve, 86

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ROUBAIX ..... 10 c. la ligne
TOURCOING ..... 10 c. la ligne
BELGIQUE ..... 0 fr. 20 la ligne
PAYS BAS ..... 0 fr. 25 la ligne
LOCALITÉS ..... 0 fr. 20 la ligne

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

DUEL TRAGIQUE

La campagne de violences et d'injures entreprise depuis deux mois par la *Libre Parole*, non-seulement contre les juifs, mais encore contre la plupart des républicains, vient d'aboutir à un duel tragique, qui produira dans la France entière une profonde émotion.

Cette mort d'un officier français plein de valeur et d'avenir, tombant à trente-trois ans sous l'épée d'un aventurier, est bien faite pour porter à l'extrême la surexcitation des esprits, si terriblement montés depuis quelques jours contre les provocateurs du journal anti-sémite.

On n'est pas, en général, prodigue de sympathies pour les juifs dans notre région du Nord.

Nos populations éprouveraient plutôt de l'éloignement pour ces représentants d'une race qui n'est pas la nôtre, qui conserve son caractère propre et comme une sorte d'autonomie, et qui, par ses qualités d'ordre, de méthode et de travail, par ses merveilleuses aptitudes commerciales, et aussi par une admirable solidarité, a su conquérir, parmi toutes les nations d'Europe, une autorité et une puissance que beaucoup ne voient pas sans envie, et sans inquiétude même pour l'avenir de leur pays.

Mais si quelque chose pouvait déterminer un mouvement d'opinion en faveur des israélites, c'est bien l'odieuse campagne de diffamation menée contre eux par des énergumènes qui se sont fait de l'anti-sémitisme une spécialité, et même, comme le disait il y a quelques jours M. l'avocat général Crupel, une industrie et une exploitation productives.

La mort du capitaine Mayer provoque partout, à Paris comme en province, une explosion de sympathie en faveur de ceux que MM. Drumont et de Morès vilipendent avec tant d'acharnement et de haine, et une explosion d'indignation contre les insulteurs et les diffamateurs.

Car ce n'est pas seulement à la haute juiverie, à ces riches barons de la finance dont la franc-maçonnerie internationale peut, en effet, éveiller de légitimes susceptibilités ; ce n'est pas seulement à ce qu'on a appelé la ploutocratie que s'en prennent les chefs de la nouvelle croisade; ils s'attaquent aux hommes les plus inoffensifs, à des citoyens de tous points inattaquables et par leur situation, et par leur vie de labeur et d'honneur; ils s'attaquent même aux officiers de notre armée.

Toutes ces injures, toutes ces provocations ne pouvaient rester sans réponse. S'adressant à des hommes qui ont l'honneur de porter l'épée, elles devaient infailliblement amener des représailles et des conflit sanglants.

Et les cartels ont été échangés. Les duels ont succédé aux duels. Et la mort de M. le capitaine Mayer est venue tragiquement terminer cette furibonde mêlée.

Certes, le duel a ses hasards et ses risques. Et celui qui croise le fer n'ignore pas le danger auquel il s'expose. Si le nombre est rare des modernes combats singuliers qui ont eu une issue fatale, le souvenir des duels Clovis-Hugues, Dichard-Massas, Habert-Dupuis, et dans notre région même, Dekeyrel-Chapuis, nous rappellent assez qu'on peut trouver la mort dans ces conventionnelles rencontres.

M. Mayer est tombé dans un duel loyal. Nous le reconnaissons. Et sur ce point nous n'incriminons pas son adversaire.

Mais les circonstances de ce drame, le caractère des incidents qui ont amené le malheureux capitaine sur le terrain, sont tels que ce duel se présente sous un aspect exceptionnel, et que l'opinion n'a pas un instant hésité à condamner sévèrement ceux qui ont la responsabilité de son lamentable dénouement.

M. le capitaine Mayer tombe victime de son dévouement à son camarade le capitaine Crémieu-Foa. Il meurt pour une affaire à laquelle il était étranger ; il s'est battu pour réparer une indiscrétion qu'il n'avait pas commise.

Et par qui est-il frappé ?

Lui, officier laborieux, obligé de consacrer presque tout son temps à ses travaux et à ses études militaires, et n'en pouvant accorder qu'une faible partie à l'escrime, il n'a pas craint de se mesurer avec un aventurier qui n'a jamais fait autre chose que s'exercer à l'épée et au pistolet.

De ces deux adversaires, l'un, enfant du peuple, était utile à son pays : il lui avait consacré sa vie ; et celui-ci avait le droit de compter sur lui, dans l'avenir, comme sur un de ses plus brillants et de ses plus valeureux officiers.

L'autre, noble aristocrate, a dépensé aux quatre coins du monde une existence oisive et aventureuse.

Entré dans l'armée, il n'a pu supporter ni la discipline, ni les sujétions de cette grande école du travail. Il a préféré, somptueux inutile, appliquer son intelligence à une vie désordonnée, semant partout la discorde et la haine, suscitant les conflits et les duels, et se flattant même dans une interview qu'il a eu hier, après la mort du capitaine Mayer, avec un rédacteur de l'*Echo de Paris*, de déchainer bientôt sur son pays la guerre civile !

C'est l'homme du peuple qui est frappé. C'est le citoyen utile qui disparaît.

L'aristocrate, l'oisif malfaisant est épargné. Il triomphe et menace !

Ce spectacle n'est-il pas navrant et exaspérant à la fois ? Et n'explique-t-il pas l'explosion d'indignation et de colère que s'est produite dans le pays à la nouvelle de la fin tragique du capitaine Mayer ?

Tous les honnêtes gens, tous les hommes de travail se sont sentis touchés par le coup qui a atteint le malheureux officier. Tous ont compris que c'était leur cause que M. Mayer avait, en réalité, défendue contre le chef d'une bande d'agitateurs forcenés. Tous se voient menacés par ces fauteurs de désordres, par ces prêcheurs de guerre civile.

L'arrestation de M. de Morès et les poursuites dont il va être l'objet suspendront probablement pendant quelque temps les hostilités. Et la *Libre Parole* qui annonçait hier, en termes émus, le cercueil de sa victime, se croira sans doute obligée de mettre provisoirement un terme à ses violences et à ses injures.

Mais si ce ne devait être là qu'une trêve de courte durée, si la campagne devait recommencer bientôt, aussi furibonde que par le passé, il faudrait s'attendre, de la part des insultés à des représailles terribles.

Ce n'est pas en vain qu'on déchaine les passions. Si MM. Drumont, de Morès et leurs amis ne tenaient pas compte de la tragique leçon qui vient de leur être donnée, s'ils poursuivaient malgré tout leur œuvre malfaisante et haineuse, ils encourraient une bien grave et bien redoutable responsabilité.

GEORGES ROBERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Séance du 24 juin 1892

La séance est ouverte à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. Le Royer, président.

M. Trarieux dépose un rapport tendant au rejet du projet de loi sur les syndicats (loi Bovier-Lapierre).

Le Sénat adopte sans débat le projet de loi relatif à la conversion de la dette tunisienne.

Il s'ajourne ensuite à mardi.

La séance est levée.

UN DUEL MORTEL

LES CAUSES DU DUEL

Détails rétrospectifs

Paris, 24 juin. — Le capitaine Mayer, blessé dans sa rencontre avec le marquis de Morès survenue jeudi à cinq heures quinze minutes du soir ainsi que nous l'avons déjà annoncé.

Avant de revenir sur les détails de cette rencontre et de ses suites funestes, il nous paraît utile de faire un résumé des multiples incidents de cette série de duels, commencée par la rencontre entre le capitaine Crémieu-Foa, et qui vient d'avoir un dénouement si tragique.

M. le capitaine Crémieu-Foa, du 8e dragons, appartenant à la religion israélite, avait été vivement ému par la publication dans la *Libre parole* d'articles injurieux pour les officiers israélites, et notamment pour les officiers de cavalerie, et intitulés : « Les Juifs dans l'armée. »

Ces articles étaient signés par M. le comte de Lamasse, ancien zouave pontifical. Mais ils sont, en réalité, faits par un officier de l'arme active qui, jusqu'ici a voulu garder l'incognito le plus strict.

Sportman passionné, tireur émérite, le capitaine Crémieu-Foa crut devoir relever le gant qu'il estimait avoir été jeté à tous ses camarades en bloc. Il envoya donc ses témoins, M. le comte Ferdinand Esterhazy, capitaine adjudant-major au 18e bataillon de chasseurs et Devanlay, capitaine au 4e régiment de cuirassiers.

Une première rencontre eut lieu dans laquelle M. Drumont fut légèrement blessé. M. Crémieu-Foa, après l'affaire, revint prendre son service, qui consistait alors en une tournée d'inspection des chevaux à Château-Thierry et Dammartin.

Il revint quatre jours après son départ de Paris une lettre de M. de Lamasse, le signataire des articles cause du premier duel. Dans cette missive, M. de Lamasse disait en substance : « Maintenant, vous vous êtes grièvement insulté en demandant à M. Drumont réparation d'articles signés par moi ; je vous demande raison de cette injure. »

Le capitaine Crémieu-Foa répondit immédiatement par une dépêche annonçant qu'il se tenait à la disposition de M. de Lamasse. Celui-ci constitua alors pour témoins MM. le marquis de Morès et Guérin qui écrivirent à M. Crémieu-Foa pour lui demander de le mettre en rapport avec deux de ses amis.

Malheureusement, le capitaine pris par son service d'inspection qui l'obligeait à des déplacements fréquents, ne reçut cette lettre qu'avec de très grands retards. Sur cela de son silence, le marquis de Morès et M. Guérin lui envoyèrent alors une seconde lettre le menaçant de dresser contre lui un procès-verbal de carence, c'est-à-dire constatant qu'il se dérobait devant son nouvel adversaire.

M. Mayer est témoin

M. Crémieu-Foa fut indigné de cette supposition injurieuse de la part surtout du marquis de Morès, ancien officier de l'armée française, son camarade de promotion aux Ecoles de Saint-Cyr et de Saumur, où leurs goûts communs pour les exercices violents avaient créé entre eux une grande intimité. Il constitua aussitôt pour témoins contre M. de Lamasse deux de ses camarades, M. le capitaine Mayer et un officier de dragons, M. Trochu. En même temps il chargeait MM. le comte Esterhazy et Devanlay, de demander réparation de leur lettre injurieuse à MM. de Morès et Guérin. La rencontre avec M. de Lamasse eut lieu, le 10 juin courant, sur le terrain du Trotting-Club, à Levallois-Perret. Les deux adversaires firent feu deux fois l'un sur l'autre, au commandement de M. de Morès, sans s'atteindre.

La provocation de M. Morès

Il avait été convenu, sur la demande de M. de Lamasse, que le procès-verbal serait tenu secret, pour ne pas causer d'alarmes à sa famille. Les preuves en étaient en charge côté, M. de Morès et le capitaine Mayer avaient pris l'engagement d'honneur de respecter ce désir. Cependant, ce document fut publié dans les journaux le lendemain même, avant la rencontre. En arrivant sur le terrain, M. de Morès, dans de cette irrégularité, s'adressa au capitaine Mayer et lui dit en substance : « Monsieur, vous et moi nous étions seuls détenteurs de ce procès-verbal, publié malgré l'engagement pris. L'un de nous a manqué à sa parole et j'affirme que ce n'est pas moi. »

M. le capitaine Mayer, tout en déclarant que l'indiscrétion ne venait pas de son fait (ce qui a été reconnu d'ailleurs dans la suite par les journaux de droite) prit sur lui la responsabilité de ce manquement, et une rencontre fut décidée entre lui et M. de Morès, rencontre qui devait en fait être une satisfaction donnée par le marquis au capitaine Crémieu-Foa.

C'est pourquoi M. de Morès, s'adressant à son ancien camarade sur le terrain même, après l'échange de balles avec M. de Lamasse, lui a dit :

— En bien, Crémieu-Foa, veux-tu toujours te battre avec moi ?

— Oui, répondit le capitaine, demain matin.

On sait quel contretemps motivèrent les alliés et vences de M. Crémieu-Foa entre Paris et Meaux, où il était rappelé par ordre pour garder des arrêts infligés à cause du manquement au service, constitué par son voyage à Paris pendant l'inspection des chevaux, et rendirent impossible la rencontre qui devait avoir lieu entre lui et M. de Morès, à l'île de la Grande-Jatte.

Un autre procès-verbal terminait l'incident avec M. Guérin.

Le terrain déblayé de ce côté M. de Morès restait à la disposition du capitaine Mayer.

Les témoins rédigèrent d'abord un procès-verbal, concluant à la nécessité d'une réparation par les armes.

Le duel

En conséquence, les adversaires se rencontraient hier matin, à dix heures, dans la salle couverte de l'île de la Grande-Jatte, près Courbevoie. M. le capitaine Mayer et ses témoins, les capitaines Delorme, du génie, et Poujade, de l'artillerie, étaient en tenue bourgeoise. Les adversaires étaient assistés, M. de Morès, par MM. les docteurs Paquelin et Faure, ce dernier, chirurgien prosecteur des hôpitaux ; le capitaine Mayer, par M. le major Février, attaché à l'Ecole polytechnique.

Le combat fut des plus courts. Les adversaires avaient été placés à trois pas l'un de l'autre, les pointes des épées étant à terre. Au signal : « Allez, messieurs », ils engageaient vivement le fer. Après quelques dégagements et coulées rapidement prises par le marquis de Morès, sur une pointe dans les lignes basses, mais avec le fer du son avec sûreté par un battement et l'atteignit par un coup droit sous l'aisselle. Le capitaine étendit le bras, lâcha son épée et portant la main à sa blessure, dit aux médecins qui s'empressaient vers lui : « Je suis profondément touché. » Cependant il ne tombait pas et ne donnait pas encore de signes de défaillance. M. de Morès, très ému, s'avança alors et lui dit : « Monsieur le capitaine Mayer, permettez-moi de vous donner la main. »

Le capitaine tendit la main à son adversaire qui la serra. Il put encore se rendre, en marchant, sur et par les médecins, dans une salle voisine où on l'étendit sur un matelas pour procéder au pansement. Il commençait à souffrir beaucoup, il suffoquait et une syncope se produisit.

La blessure saignait peu. Les médecins firent d'abord une injection de chlorhydrate de morphine et d'atropine inutile en pareil cas. Puis ils achevèrent ce pansement et collodionnèrent la plaie.

Le blessé était revenu à lui : il se sentait perdu, malgré les encouragements des docteurs, et, comme on voulait le transporter de suite à Paris, réclama un délai d'une demi-heure. « Laissez-moi respirer, » disait-il. Le docteur Paquelin, prenant les devants en voiture, était accouru à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, pour annoncer le transport du blessé. Tout le personnel médical fut immédiatement prévenu et réuni, sous la direction du chirurgien en chef, des deux médecins principaux, du major de service, etc.

Lorsque le capitaine Mayer arriva, tout était donc prêt pour le recevoir. Jusqu'alors la blessure avait peu saigné, au contraire de ce qu'on a dit. Le matelas sur lequel reposait le blessé était resté dans le fond du fiacre, un landau, et le trajet s'était effectué sans accident. Les soins les plus empressés, il est inutile de le dire, furent prodigués au blessé.

M. de Morès et ses témoins vinrent dans l'après-midi prendre de ses nouvelles. Puis les quatre témoins réunis, à cinq heures et demie, chez M. de Morès, rédigèrent le procès-verbal.

Scènes déchirantes

M. et Mme Isaac Mayer ignoraient, le matin que leur fils devait se battre ; c'est par leur jeune fille, Henri, qu'ils l'ont appris ; ce dernier en avait connu la nouvelle par les journaux du matin. Aussitôt, il se mit en quête pour connaître l'issue de la rencontre, le bruit ayant couru son frère venait d'être grièvement blessé par M. de Morès, il courut aussitôt à l'école polytechnique, où il croyait que son frère avait été transporté. Il alla avertir immédiatement son père que son frère avait été porté à l'hôpital du Gros-Caillou. M. et Mme Isaac Mayer s'y dirigèrent à l'instant, et, dès que leur fils les aperçut, il leur dit :

— Qui vous l'a dit ? Qui vous a avertis que j'étais blessé.

Il était alors deux heures et demie de l'après-midi.

Les médecins qui lui donnaient leurs soins insistèrent pour qu'on ne le laissât parler le malade, qui but par deux fois un verre de champagne, reconnaissant sans aucun effort tous ceux qui l'entouraient. Mais, dès trois heures, il allait s'affaiblissant, et, vers quatre heures, la respiration devenait plus difficile, une écume sanguinolente se montrait à la commissure des lèvres, le crane le prenait, et, à cinq heures un quart, il rendait le dernier soupir.

M. et Mme Isaac Mayer, au chevet du lit de leur fils, avaient suivi, anxieux et éplorés, les progrès rapides de la mort, et, quand tout fut fini, quand toute trace de vie fut éteinte, silencieux, ils s'agenouillèrent auprès de ce cadavre qu'ils n'avaient pas assez de larmes pour pleurer.

La scène était déchirante : « Qu'a-t-il donc fait Qu'a-t-il donc fait ? répétait incessamment Mme Mayer. Qu'a-t-il donc fait pour être là, inerte, lui que j'avais vu hier encore si plein de vie et d'avenir ? Lui ! si bon et si doux ! » Et, à ces paroles, c'étaient des cris de cris déchirants, de sufocations douloureuses, se joignant les gémissements du père.

Lorsque les constatations légales furent faites, M. Henri Mayer demanda l'autorisation de faire transporter le corps du son frère au domicile de sa famille, 19, rue de Douai. C'est là, en effet, que devait avoir lieu la veillée du capitaine Mayer sur un lit couvert de fleurs. Il y a été amené dans une voiture d'ambulance militaire. Quatre soldats appartenant au corps des infirmiers, commandés par un caporal, portaient le cercueil, suivi du fiacre dans lequel se trouvaient M. Mayer père et son plus jeune fils.

Arrivé à quelques mètres du n° 19 de la rue de Douai, M. Mayer fils est descendu de voiture et a prié prier la concierge d'ouvrir les deux battants de la porte cochère, lui donnant l'ordre de les refermer aussitôt que la voiture amènant le cadavre de son frère serait entrée dans la cour. La nouvelle de la mort de M. le capitaine Mayer ne s'était point ébruitée dans le quartier. Aussi est-ce sans avoir éveillé l'attention des voisins que le corbillard pénétrait dans la cour de l'immeuble de la rue de Douai.

La victime

Paris, 25 juin. — Né à Altroff, en Alsace, le capitaine Mayer avait achevé ses études à Nancy. Il était âgé de trente-six ans. Grand, élancé, beau garçon, très répandu dans la haute société parisienne.

Le capitaine Mayer était entré en 1877 à l'école polytechnique. Il avait alors dix-neuf ans. En 1879, il fut nommé sous-lieutenant du génie et entra peu après à l'Ecole de guerre. Il en sortit capitaine breveté.

Depuis deux ans il exerçait à l'Ecole polytechnique les fonctions d'inspecteur des études.

Tous ceux qui l'ont connu, s'accordent pour vanter ses qualités brillantes et sa grande bonté. Il avait l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Un bras malade

Le Matin annonce que le capitaine Mayer qui n'était pas un habitué des salles d'armes et n'avait aucune expérience du terrain se trouvait dans de mauvaises conditions physiques.

Une douleur au bras droit avait nécessité pour lui l'application d'un traitement électrique. Il éprouvait une telle douleur que lui avait conseillé de ne pas se servir du bras malade, et M. Mayer songea à se battre de la main gauche. Faute d'habitude, il renonça à ce projet.

L'arrestation

C'est ce soir à 6 heures, que le marquis de Morès a été arrêté à son domicile, 303, boulevard Pereire, où il se trouvait en compagnie de ses deux témoins : MM. Guérin et de Lamasse. C'est M. Goron lui même qui a exécuté contre lui le mandat d'arrêt signé de M. Couture, juge d'instruction.

M. de Morès a été amené au Dépôt, à sept heures. Des perquisitions ont été faites par M. Clément aux domiciles de MM. de Lamasse et Guérin. Chez le premier il n'a rien trouvé que des papiers de famille et des brochures politiques n'ayant aucun rapport avec le duel. Chez le second on a trouvé une quantité de papiers d'affaires relatifs à l'industrie de pêcherie qu'exploite M. Guerin.

Quant aux documents ayant trait au duel il n'en a pas été découverts.

Les obsèques du capitaine Mayer auront lieu dimanche.

Voici comment on a opéré l'arrestation de M. de Morès :

Lorsque M. Goron et son secrétaire entrèrent, M. Goron dit à M. de Morès : « Vous vous doutez du but de ma visite. »

« Parfaitement, dit M. de Morès ; vous le voyez, du reste, puisque je vous attends. »

M. Goron opéra une perquisition dans les papiers de M. de Morès et saisit une correspondance relative au duel ainsi que des procès-verbaux, puis M. Goron, son secrétaire et M. de Morès, montèrent dans une victoria de « l'Urbaine », qui stationnait devant la porte.

M. Goron ne s'était pas fait accompagner par des agents destinés à le garder.

M. de Morès sera interrogé ce soir, midi, par M. Couture, juge d'instruction.

A l'*Echo Parole*, on pense qu'il sera mis des demain en liberté provisoire, après son interrogatoire.

Les poursuites

C'est en vertu du dernier paragraphe de l'article 339 du Code pénal, aux termes duquel « tout individu ayant fait des blessures ou porté des coups volontairement, sans intention de donner la mort, mais l'ayant occasionnée, est puni de travaux forcés à temps » que M. de Morès va être poursuivi.

Il faut ajouter qu'aux termes de l'article 463, « si le coupable obtient le bénéfice des circonstances atténuantes, la cour doit appliquer la peine de la réclusion ou de l'emprisonnement d'un an à cinq ans, sans toutefois pouvoir réduire la durée de l'emprisonnement au-dessous de deux ans. »

L'auteur de l'indiscrétion

Dans une lettre qui nous est communiquée par le gérant du journal, M. Ernest Crémieu-Foa, frère du capitaine, déclare formellement que (lui seul) responsabilité de la publication du procès-verbal du duel de M. de Lamasse avec son frère, publication qui a donné lieu, comme on le sait, à la malheureuse rencontre d'hier.

Histoire :

J'ai publié ce procès-verbal, parce que j'ai cru

Seul titre à lire l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 85

LA FILLE SANS NOM

DEUXIÈME PARTIE

PAUVRE JEANNE

Il se laissa glisser à ses genoux, électrisé par cette voix qui lui caressait délicieusement le cœur, par ces yeux profonds, couleur du ciel, qui tentaient de le fasciner pour lui arracher le sacrifice demandé, sa rédemption, par cette tête brune qui lui mêlait à la clemence pas ces lèvres qui lui rappelaient d'indicibles voluptés.

— Enfant, murmura-t-il en l'étreignant dans un transport d'amour, ne t'ai-je pas dit que je te sacrifierais le monde entier ?

— Tu veux bien ?...

— Tout !...

— Nous partirons !...

— Dans quelques jours... quelques semaines... le temps de mettre ordre à nos affaires... et puis tu ne peux pas quitter ta mère ?...

— C'est vrai.

— Il faut donc attendre...

— Et tu crains un danger !

— Je ne crains rien !

— Nous choisirons un pays lointain, isolé, et la nous tâcherons d'oublier et de nous faire oublier...

Il lui répondit par un baiser.

Pendant quelques minutes, il lui parla à voix basse, l'endormant avec ces serments vagues et passionnés qui étouffent les remords et paralysent la résistance.

Lorsqu'elle se quitterent, il était deux heures du matin.

Belle de dévouement, lisant de ses grands yeux l'avenir qui l'attendait, fille perdue, elle ne sort d'un abaut étrange de crimes, elle lui dit, les deux mains posées sur ses épaules :

— C'est promis ?

Il répondit, avec une légère impatience :

— A quoi bon revenir là-dessus ?

Elle répéta plus fermement :

— Tu tiendras ta promesse ?

— Oui.

— Tout entière ?

— A une condition...

— Laquelle ?

— C'est que tu me garderas le secret !

— Certes.

— Envers tous ?

— Envers tous !

— Même envers mon compagnon ?...

— Si tu veux !...

— S'il se doutait que j'ai en la faiblesse de parler !... Toi seule pouvais m'y contraindre...

— Je me tairai.

— C'est bien.

Il la serra étroitement une dernière fois contre sa poitrine et s'éloigna.

Pourquoi n'avait-elle pas la foi ?

Il était à peine dans le chemin qu'elle se disait :

— Je voudrais le croire et le deute reste au fond de mon âme.

De son côté, en remontant dans sa voiture, il pensait :

— Je l'aime et pour rien au monde je ne m'en séparerais... Je la veux heureuse, malgré elle ! Nous fuirons... nous irons au bout de la terre, seules victimes du hasard m'a trahi une fois... Elle ne saura pas... ou c'est que Dieu dont elle parle serait contre nous !

XXXVI

SECRÈTES DOULEURS !

A dater de cette nuit, la jeune fille de la villa Suzanne sembla métamorphosée.

Elle sortait seule et Marcelline s'étonnèrent de sa tristesse croissante.

L'exaltation, l'ardeur de sacrifice qui l'avait soutenue pendant sa conversation avec Jean-Maurice, ne devait pas tarder à tomber.

Elle se sentait bien perdue, roulée au fond du gouffre, sans espoir de relèvement.

Elle semblait détachée de tout, indifférente à ce qui se passait en dehors de la villa où elle s'emprisonnait volontiers.

Autant sa curiosité avait été violemment surexcitée par la scène étrange dont elle avait été témoin à l'hôtel de la rue Bassano, autant elle s'engourdit dans une sorte de marasme et d'hébétude après avoir reçu les aveux de son suborneur.

Pas une fois, pendant trois semaines entières, elle ne franchit la grille du petit parc; pas une seule fois elle ne courut à la gare de Vincennes pour acheter des journaux.

Rien ne l'intéressait.

Elle n'avait qu'une idée : échapper aux recherches de sa mère et fuire à l'extrémité du monde, comme si en traversant des espaces infinis elle dut échapper aux souvenirs qui s'acharnaient sur elle.

Une voix mystérieuse lui murmurait sans cesse aux oreilles.

— Tu est la maîtresse d'un assassin !

C'était une véritable folie qui s'emparait de son cerveau. Sa raison si nette apparaissait comme un éclair, et, en traversant des espaces infinis elle dut échapper aux souvenirs qui s'acharnaient sur elle.

Une voix mystérieuse lui murmurait sans cesse aux oreilles.

— Tu est la maîtresse d'un assassin !

C'était une véritable folie qui s'emparait de son cerveau. Sa raison si nette apparaissait comme un éclair, et, en contemplant sa mère qui agonisait lentement, corps inerte, dans l'âme s'était séparée, elle se demandait si elle n'était pas frappée du même mal.

Elle passait des heures entières sans mouvement, assise sous un arbre qui enfermait dans sa charmille.

Et encore elle se tenait près de sa mère, l'interrogeant avidement sans obtenir de réponse, sans du moins qu'aucune lumière jaillit de ce cerveau éteint.

La Brenne ne se trouvait plus. Elle restait étendue sur un fauteuil, près de sa fenêtre, ou couchée dans son lit.

Un matin que Jeanne était avec elle, elle entendit la jeune qui passait sous la fenêtre dire à sa femme :

— Nous n'avions qu'une folle ici, il va bientôt y en avoir deux.

Et Marcelline répondit :

— Qu'est-ce que tu veux, c'est de famille !

La jeune fille sourit amèrement, mais elle avait l'esprit frappé.

La petite Marie-elle-même comprenait qu'un changement s'était opéré dans l'âme et presque dans la santé de sa sœur.

Elle s'attachait à ses pas, se serrait auprès d'elle, comme si elle avait eu peur de la perdre et lui demandait avec une curiosité inquiète et attendrie :

— Jeanne, qu'est-ce que tu as ?

Qu'est-elle pu répondre ?

La chagrin profond qui altérait ses traits si pure été t de ceux dont on ne peut révéler les causes.

La malheureuse gardait un silence morne et c'est à peine si elle osait descendre en elle-même.

Elle n'avait plus de force, plus d'énergie, plus rien.

La vie lui faisait horreur ; le passé l'indignait ; le présent lui soulevait le cœur ; elle se sentait dégradée, perdue ; l'avenir était plein de menaces. Elle aurait voulu être morte.

Sans cesse deux êtres qui la rattachaient à la vie, elle aurait cherché le repos et l'oubli dans la tombe.

Elle avait des tentations diaboliques d'en finir ; elle en cherchait le moyen et puis elle sentait une petite main qui s'attachait à ses jupes, un bras de enfant qui passait sous le sien ; elle baissait la tête et voyait les cheveux d'or de sa sœur, ses beaux yeux qui reflétaient dans les siens, des lèvres roses qui cherchaient ses lèvres et, la voix de la petite lui répétait avec son infonst en caressante ;

— Jeanne, qu'est-ce que tu as ?

Ce qu'elle avait ? Comment aurait-elle pu le dire ?

Un chagrin mortel, un désespoir infini comme le bien qu'elle avait passait sous le de son doux regard, aux jours de son enfance, comme la mer au fond de laquelle elle aurait voulu dormir.

Enfant sans parents, livrée à des mains étrangères, elle avait subi toutes les privations, les dégoûts de la vie des pauvres ; elle avait lutté contre les tentations de la misère, avec énergie, longtemps, jusqu'au jour où, malade, vaincue, à bout de courage, elle était tombée comme un voyageur épuisé de fatigue sur la route qu'il ne peut achever.

Alors elle s'était donnée à un être jeune, beau, qui venait à elle avec le prestige de la bonté généreuse, avec l'auréole de l'amour dévoué, de l'amour éternel.

Elle avait eu confiance en lui ; elle s'était étourdie au bruit de ses serments, en croyant rencontrer une âme pareille à la sienne.

Ah ! son ivresse n'avait pas été longue !

Elle n'avait duré que quelques jours, quelques heures, mais elle avait été empoisonnée par le chagrin d'une chute toujours humiliante pour une âme chaste et fière, ignomie de toute souillure.

Le réveil devait être horrible !

L'amant auquel elle s'était livrée cachait sous les apparences de l'homme du monde et de l'honneur une âme de misérable.

Cette âme s'était dévoilée dans une confusion pleine d'impudence et de cynisme !

Maintenant elle connaissait sa vie, au moins ce qu'il avait voulu lui en révéler et les criminels qui pourrissent dans les prisons, les transportés de Cayenne ou de Nouméa n'ont pas pris de forfaits sur la conscience qu'il en avait.

Dans quel gouffre elle avait roulé !

Au fond de quel précipice gisait-elle écrasée et meurtrie !

Il était si profond qu'elle n'osait même pas d'en remonter la pente ; sa chaîne était si lourde qu'elle ne tentait pas de la rompre.

Tombée à ce degré d'infâmie, elle n'espérait plus de relèvement, plus de pardon.

Il ne lui restait qu'à se laisser aller, mener dans le droit chemin du homme auquel elle s'était livrée elle-même et dont elle avait fait le compagnon de sa vie ; le relever jusqu'à elle puisqu'elle s'était abaissée jusqu'à lui.

Pour l'accepter à tout jamais, elle ne lui demandait que le repentir.

Mais belle n'avait pas même cette chance.

Sans doute il avait paru céder à ses instances ; il lui promettait de ne refaire un honneur, de réparer le passé, mais quelle que fût son bonheur, malgré les résolutions de sa parole, il ne la trompait qu'à demi.

Lorsqu'il était près d'elle, et, à dater de cette entrevue, il y revint à chaque instant, mais en passant, avec la hâte d'un homme lancé dans une foule d'affaires ou de plaisirs, elle avait des tentations de croire en lui ; ses serments sont sonnés renouvelés, ses promesses sans fin, les caresses de sa voix et de son regard endormaient ses soupçons ; elle s'abandonnait sans doute dans un rêve.

Des qu'il était loin, ses anxiétés reprenaient plus vives à mesure que les jours s'écoulaient, mais elle ne les confiait à personne.

Elle les tenait enfermées en elle-même à peu près comme un poison mortel qu'on met sous clef de peur du mal qu'il pourrait faire aux autres.

Et ce n'était pas sa seule torture.

L'idée de sa mère, de la vraie, d'Hélène de Vitray, la tourmentait aussi.

Sans cesse elle voyait cette charmante tête altérée par la douleur, ce doux visage convulsé par l'émotion, les bras tendus vers elle.

Elle avait dans le cœur l'accent déchirant avec lequel la comtesse lui criait :

— Jeanne, je suis ta mère !

Sa mère, cette femme qu'elle avait appelée de tous ses vœux !

Pourquoi la revoir ? Pour lui faire à son tour la confession dont la seule pensée la terrifiait !

Elle avait eu si peu le courage.

Au contraire, elle tremblait de la voir apparaître de nouveau ; elle s'enfermait dans cette maison isolée comme dans un refuge.

Adversaires redoutables, elle fuyait des billets du précepteur de Jean Rodrigues, mais courts, ambigus, en quelques lignes.

Ils lui disaient en somme qu'il s'occupait de son affaire, qu'il avait des nouvelles à lui donner ; mais il restait dans le vague, n'entrait dans aucun détail qu'il et lui recommandait le secret dans son propre intérêt.

Ces billets n'avaient qu'un but : lui faire prendre patience.

Pierre Bréhaux voulait la tenir éloignée de Paris jusqu'au jour du mariage qui approchait à grands pas, l'empêcher de se montrer, dans la crainte d'un éclat prématuré qui eût bouleversé ses plans.

Jeanne pressentait dans ces manœuvres une nouvelle fourberie, mais sans en connaître

(A suivre) CHARLES MÉROUVEL.